

CRITERES DE PRISE EN CHARGE 2026

VETERINAIRES – 7500 Z

ATTENTION : Seules les formations dispensées par des organismes de formation certifiés QUALIOPI et dont le programme répond aux critères de la profession concernée, pourront être prises en charge par le FIF PL.

I. Thèmes et plafonds de prise en charge sur fonds à gérer de la profession

Prise en charge annuelle par professionnel plafonnée à 900 €
dans la limite du budget de la profession

Attention :

- La prise en charge des formations dispensées en e-learning est plafonnée à 50% des critères journaliers et limitée à 50% des critères annuels de la profession.
- La prise en charge des micro-entrepreneurs est proportionnelle à leur cotisation CFP.

Formation cœur de métier	Plafonds de prise en charge
I - ANIMAUX DE RENTE	Prise en charge au coût réel plafonnée à 300 € par jour, limitée à 900 € par an et par professionnel
A. BOVINS – OVINS – CAPRINS	
Chirurgies	
Anesthésie	
Antisepsie - Asepsie	
Matériel	
Techniques	
Examens complémentaires :	
Analyses biologiques en pratique courante	
Bien fondé des examens complémentaires	
Echographie	
Radiographie	
Alimentation	
Pathologie générale	
Autopsie	
Contention	
Maladies infectieuses	
Maladies métaboliques	
Maladies parasitaires	
Parage du pied	
Réanimation du veau	
Pathologie de la reproduction	
Examen du mâle	
Infertilité	
Insémination artificielle	
Suivi global	
Transfert embryonnaire	
B. AVICULTURE – CUNICULTURE - PORCINS	
C. AQUACULTURE – PATHOLOGIE AQUACOLE	
D. APICULTURE	
Biologie de l'abeille et pathologie apicole	

VETERINAIRES – 7500 Z (suite)

Formations cœur de métier	Plafonds de prise en charge
II- CARNIVORES DOMESTIQUES ET NOUVEAUX ANIMAUX DE COMPAGNIE	Prise en charge au coût réel plafonnée à 300 € par jour, limitée à 900 € par an et par professionnel
Actualités thérapeutiques	
Anesthésie, réanimation	
Biologie clinique (dont CES Hémato-biochimie)	
Chirurgie générale	
Chirurgie orthopédique (dont CES Traumatologie et orthopédie animale)	
Comportement	
Dermatologie (dont CES de Dermatologie)	
Echographie, endoscopie, radiologie, imagerie	
Gestion des urgences	
Médecine interne (dont modules du CEAV)	
Neurologie : Neurologie rachidienne et médullaire, chirurgie du rachis	
Ophtalmologie	
CES ophtalmologie	
D.U. d'angiographie et pathologie rétinienne	
Electrophysiologie et pathologie rétinienne	
Microchirurgie ophtalmologique (dont en particulier phaco-émulsification et implantation par incision étroite)	
Reproduction et élevage	
Gestion et conseil en élevage	
Hygiène en élevage	
Pathologie de la reproduction	
Reproduction et insémination artificielle	
La faune sauvage	
III. DEMARCHE QUALITE	
IV. DIVERS	
Management, communication et gestion	
Formation à l'ostéopathie, homéopathie et phytothérapie, physiothérapie, acupuncture	
Evaluation des risques professionnels dans les cabinets vétérinaires	
V. ENVIRONNEMENT BIEN ETRE ET PRODUCTIONS ANIMALES	
VI. EPIDEMIOLOGIE	

VETERINAIRES – 7500 Z (suite)

Formations cœur de métier	Plafonds de prise en charge
VII. EQUIDES	Prise en charge au coût réel plafonnée à 300 € par jour, limitée à 900 € par an et par professionnel
Anesthésie	
Chirurgie	
Dentisterie	
Dermatologie	
Echographie, Radiologie, Endoscopie	
Maréchalerie	
Nutrition et alimentation	
Ophtalmologie	
Pathologie des maladies infectieuses et parasitaires	
Pathologie locomotrice et traitement	
Prophylaxie des maladies infectieuses et parasitaires	
Reproduction et insémination artificielle, Transfert embryonnaire, Signalement, Identification électronique	
Urgence abdominale et respiratoire	
Urgence orthopédique	
VIII. RADIOPROTECTION	
IX. SECURITE ALIMENTAIRE	
Gestion des aspects sanitaires et qualitatifs des denrées alimentaires (dont CEAV de gestion de la sécurité et de la qualité des denrées alimentaires)	
Hygiène des denrées alimentaires	

REMARQUES :

- Sont exclus des prises en charge FIF PL les conférences, tables rondes, colloques, symposiums, congrès sans atelier.
Cependant, le contenu pédagogique de certaines conférences et de certains colloques répond aux obligations réglementaires.
C'est pourquoi, il appartiendra à la Commission Professionnelle, en cas d'acceptation de prise en charge d'une conférence ou d'un colloque, de s'assurer que le contenu pédagogique de ces derniers répond bien à la réglementation en vigueur, ainsi qu'aux critères de prise en charge de la profession.
- Sont également exclues des prises en charge FIF PL toutes formations liées à l'informatique générale et aux langues étrangères.
- Sont également exclues des prises en charge FIF PL toutes formations liées au CPF, prises en charge par France Compétences par le biais de votre compte CPF.
- Le programme des formations doit impérativement mentionner le nombre d'unités de CFC et CTS auxquelles elles donnent droit.
- Les organismes de formation (hors établissements universitaires) doivent être dirigés par des Professionnels de santé.
- Les formations consacrées à la bonne utilisation d'un produit à usage professionnel (ex. logiciel, échographe, endoscope, etc) seront prises en charge dans la mesure où elles ne sont pas organisées par le vendeur du produit et/ou elles ne concernent pas les produits d'une seule marque.
- Les formations effectuées hors du territoire métropolitain ne sont pas prises en charge sauf dans les DOM TOM pour les praticiens qui y exercent.

VETERINAIRES – 7500 Z (suite)

II. Thèmes et plafonds de prise en charge sur fonds spécifiques
dans la limite des fonds disponibles de ces fonds spécifiques

La prise en charge des thèmes listés ci-dessous ne vient pas en déduction de votre budget annuel 2026

Thèmes	Plafonds de prise en charge
Formation de longue durée - 100 heures de formation minimum - Thèmes de formation entrant dans les critères de prise en charge 2026 de la profession - Une prise en charge tous les 3 ans	Prise en charge plafonnée à 70 % du coût réel de la formation, limitée à 2 500 € par professionnel (pour les formations cœur de métier)
Participation à un jury d'examen ou de VAE	Prise en charge plafonnée à 250 € par jour, limitée à 2 jours par an et par professionnel

- Attention :
- sont éligibles les formations d'une durée minimale de 6 h 00, soit sur une journée, soit par 3 modules successifs de 2 h 00 ou par 2 modules successifs de 3 h 00.
 - Si une demande de prise en charge concerne une formation se déroulant sur un ou plusieurs exercices, une seule et unique prise en charge sera accordée par le FIF PL pour toute la durée de la formation concernée, et ce, quelle que soit la durée effective.

Rappel : aucun organisme de formation ne peut être agréé ou sélectionné par le FIF PL ; seuls des thèmes de formation peuvent être présentés.

PLAFONDS 2026 DES MICRO-ENTREPRENEURS PROPORTIONNELS A LEUR COTISATION CFP**validés au Conseil de Gestion du 20 novembre 2025**

Montant de la cotisation CFP micro-entrepreneurs	Plafonds de prise en charge
De 1 € à 20 €	Prise en charge plafonnée à 20 % des critères journaliers de la profession et limitée à 20 % des critères annuels de ladite profession
De 21 € à 40 €	Prise en charge plafonnée à 40 % des critères journaliers de la profession et limitée à 40 % des critères annuels de ladite profession
De 41 € à 80 €	Prise en charge plafonnée à 60 % des critères journaliers de la profession et limitée à 60 % des critères annuels de ladite profession
De 81 € à 100 €	Prise en charge plafonnée à 80 % des critères journaliers de la profession et limitée à 80 % des critères annuels de ladite profession
De 101 € à 117 €	Prise en charge plafonnée à 90 % des critères journaliers de la profession et limitée à 90 % des critères annuels de ladite profession
≥ à 118 €	Prise en charge plafonnée à 100 % des critères journaliers de la profession et limitée à 100 % des critères annuels de ladite profession